

Revenus et temps de travail : Bilan 2023 sur l'activité des travailleurs - chauffeurs de VTC et livreurs - des plateformes de mobilité



Octobre 2024

Revenus et temps de travail : Bilan 2023 sur l'activité des travailleurs - chauffeurs de VTC et livreurs – des plateformes de mobilité

Depuis 2022, les plateformes de mobilité (VTC et livraisons de marchandises) publient chaque année des données relatives au revenu et au temps d'activité des travailleurs auxquels elles font appel.

Ces données collectées et [compilées par l'ARPE sur son site internet](#), sont analysées en étroite collaboration avec [le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique](#) du ministère chargé de l'économie et des finances (PEReN).

En 2024, ce sont les données de 14 plateformes de mise en relation - dix opérant dans le secteur des VTC et quatre dans celui de la livraison - qui ont été étudiées.

L'évolution de ces indicateurs sur les trois dernières années (2021¹, 2022 et 2023) offre une vision dynamique de l'activité des métiers de chauffeur VTC et de livreur sous l'angle des revenus et de la durée des courses, et permet une meilleure compréhension des tendances de ces secteurs qui comptent plus de 120 000 travailleurs indépendants exerçant une activité régulière en France.

Il convient de préciser que cette analyse dresse un état des lieux de la situation des travailleurs indépendants **avant la mise en application effective [des accords signés dans le cadre du dialogue social](#)** organisé par l'ARPE. A titre de rappel, depuis le démarrage des négociations sectorielles, plusieurs accords sur la question des revenus ont été signés dans les deux secteurs, entre les organisations représentatives des travailleurs et celles des plateformes, fixant notamment des revenus minimums à 11,75 € par heure d'activité pour les livreurs, et à 30 € par heure d'activité pour les chauffeurs VTC.

En facilitant l'appréhension des enjeux liés aux revenus et aux conditions d'exercice de ces travailleurs, ce premier bilan fournit des outils complémentaires pour éclairer [les commissions de négociations sectorielles](#) et ouvrir de nouvelles perspectives pour un dialogue social toujours plus constructif. Ainsi, l'ARPE poursuit un objectif central inscrit au cœur de [ses missions](#) : enrichir et renforcer le dialogue social par la production d'études et de statistiques.

Par ailleurs, cette analyse pourra également servir de référence pour de futures études qui viseraient à évaluer l'impact réel des accords sur les revenus et les conditions de travail des travailleurs des plateformes.

¹ Les données relatives à l'année 2021 ne correspondent pas à une année complète.

Sommaire

I.	ANALYSE DES INDICATEURS DES PLATEFORMES OPERANT DANS LE SECTEUR DES VTC	_____	4
II.	ANALYSE DES INDICATEURS DES PLATEFORMES OPERANT DANS LE SECTEUR DE LA LIVRAISON	_____	10

I. ANALYSE DES INDICATEURS DES PLATEFORMES OPERANT DANS LE SECTEUR DES VTC

Principaux point de cette analyse :



Une évolution modérée des revenus à la hausse ou à la baisse selon les plateformes

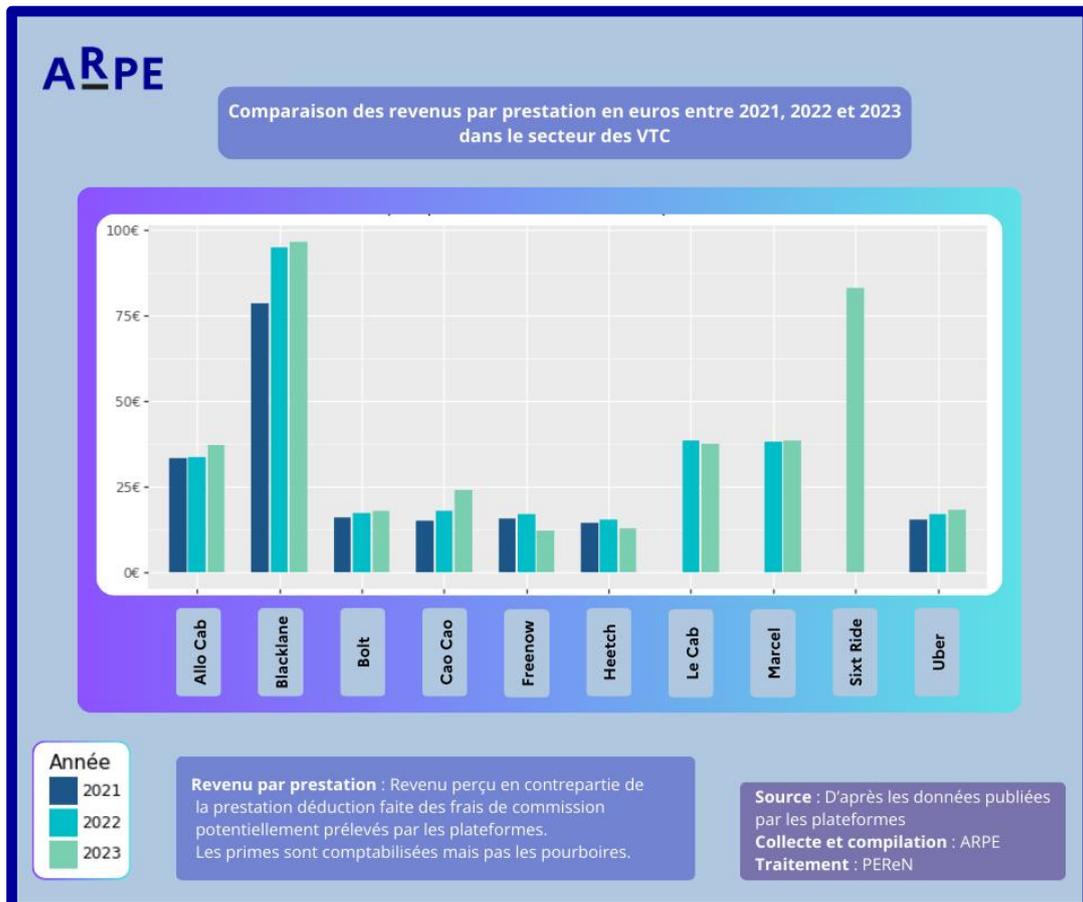


La durée des prestations en légère hausse



La diversité des modèles économiques : un facteur clé de la variabilité des durées de prestation et des revenus d'une plateforme à l'autre

1. Des revenus par prestation évoluant modérément



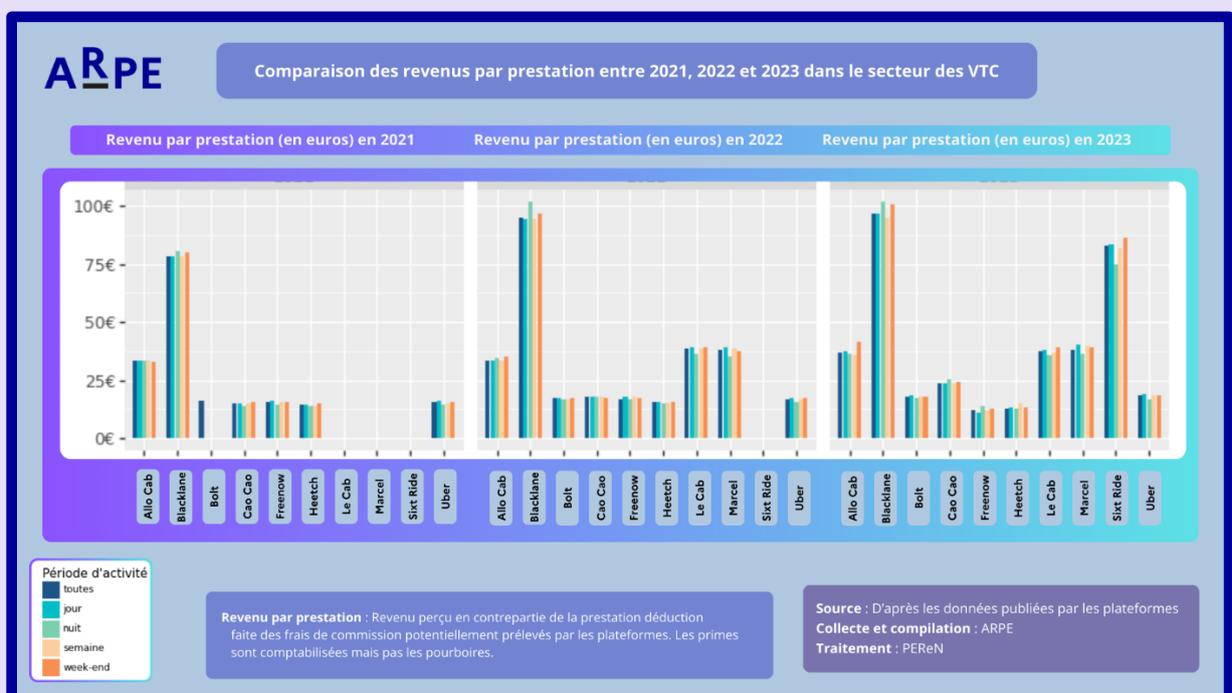
Les données relatives aux revenus ne tiennent pas compte de l'inflation et sont donc présentées en euros courants.

Les indicateurs fournis par les plateformes font apparaître des évolutions modérées des revenus des chauffeurs par prestation entre 2022 et 2023. Si pour Allocab, Blacklane, Bolt, Caocao, Marcel et Uber les données indiquent une légère augmentation des revenus par prestation, la tendance est à une légère baisse pour Freenow, Heetch et Le Cab. Les données antérieures à 2023 ne sont pas disponibles pour la plateforme Sixt Ride.

En 2023, le revenu par prestation variait **entre 11 € et 19 €** pour Freenow, Heetch, Bolt et Uber d'une part et **un peu moins de 40 €** pour Allocab, Le Cab et Marcel, tandis que Caocao se trouvait dans une situation intermédiaire **à 22 € par prestation**.

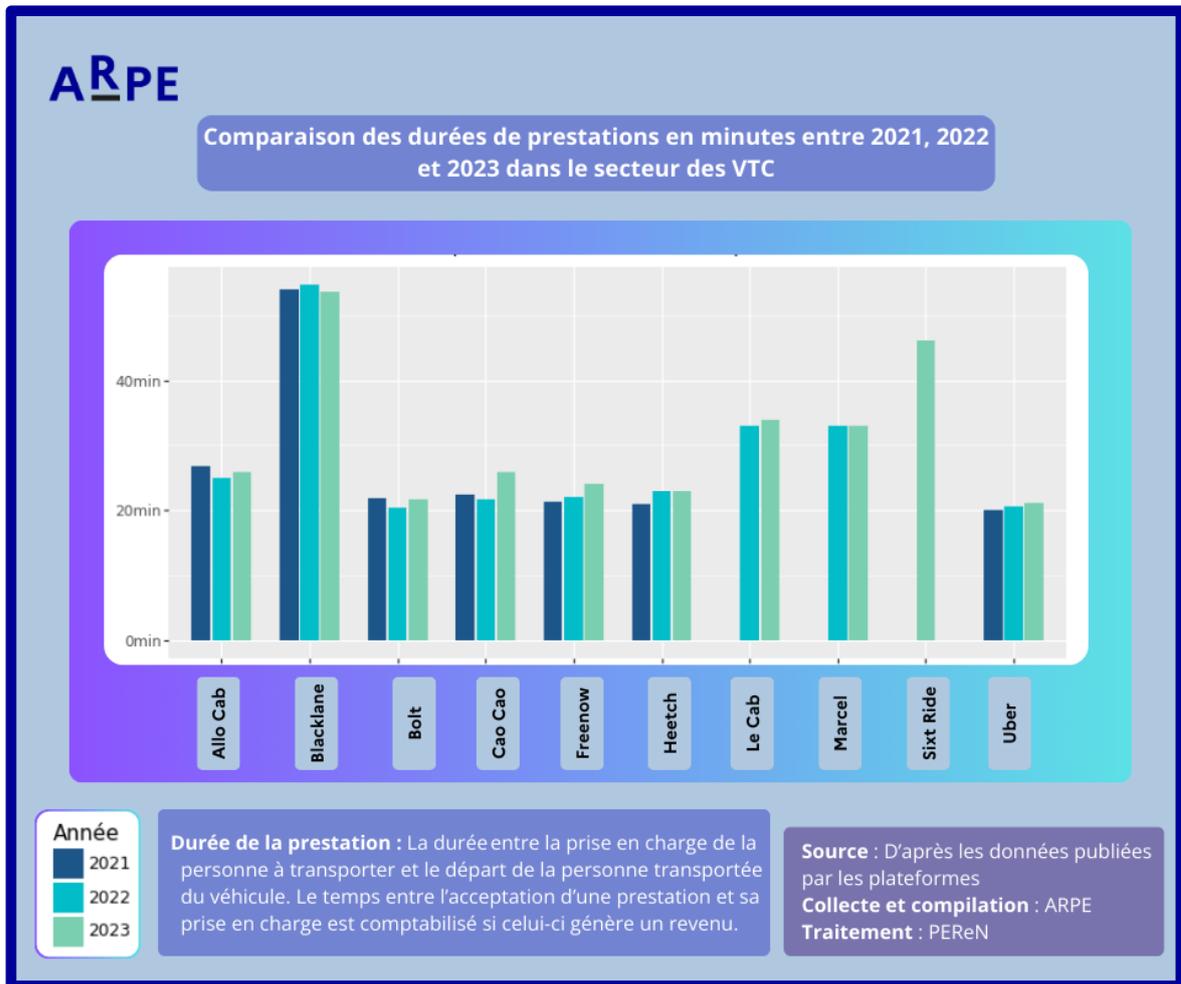
Les différences de revenus entre les différentes plateformes, notamment entre les deux principaux groupes mentionnés ci-dessus, trouvent leur explication dans différents facteurs, en particulier celui de leurs modèles économiques respectifs (commandes immédiates ou services de réservation). Comme il apparaît au point 2 (*infra*), la durée de la prestation est une variable importante du revenu généré par une course.

Ainsi, pour Blacklane et Sixt Ride, le revenu par prestation se situait entre **75 € et 95 €** en 2023, soit à un niveau significativement supérieur à la moyenne. Ces deux plateformes proposant des services de chauffeurs privés « premium », leurs données sont, de ce fait, difficilement comparables à celles des huit autres plateformes.

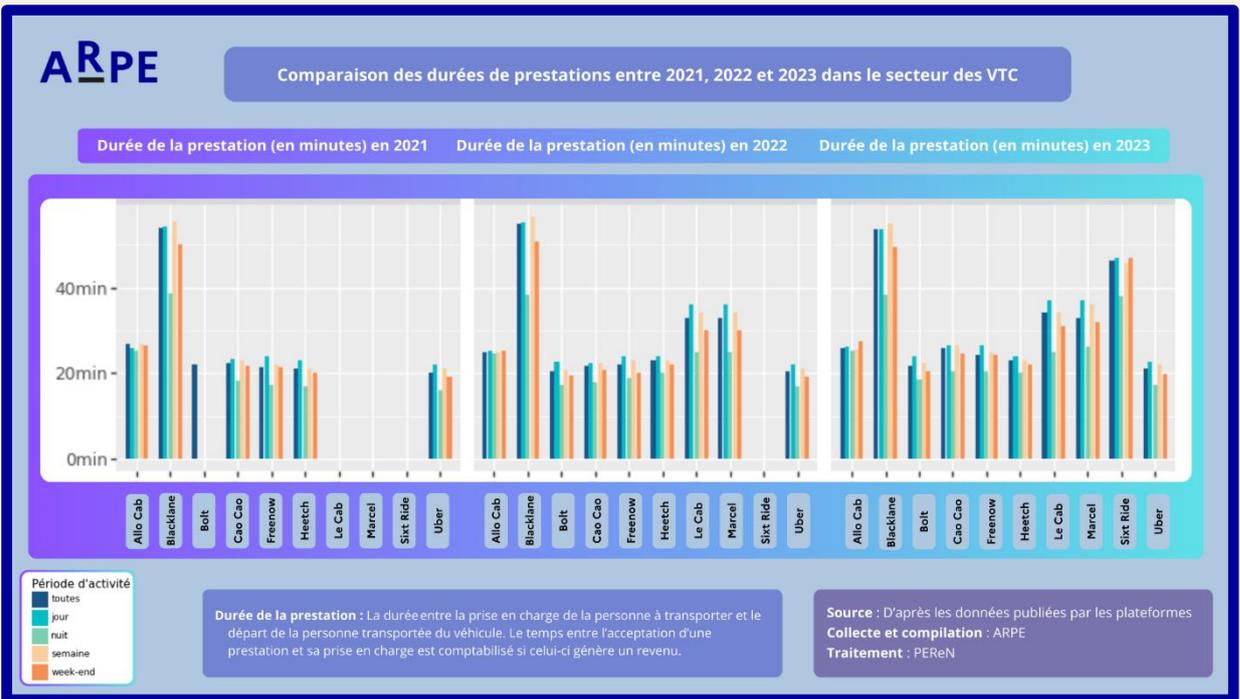


Enfin, la variation des revenus en fonction des périodes (jour, nuit, semaine ou weekend) est relativement faible en 2023, comme c'était déjà le cas en 2022.

2. Des prestations globalement plus longues en 2023

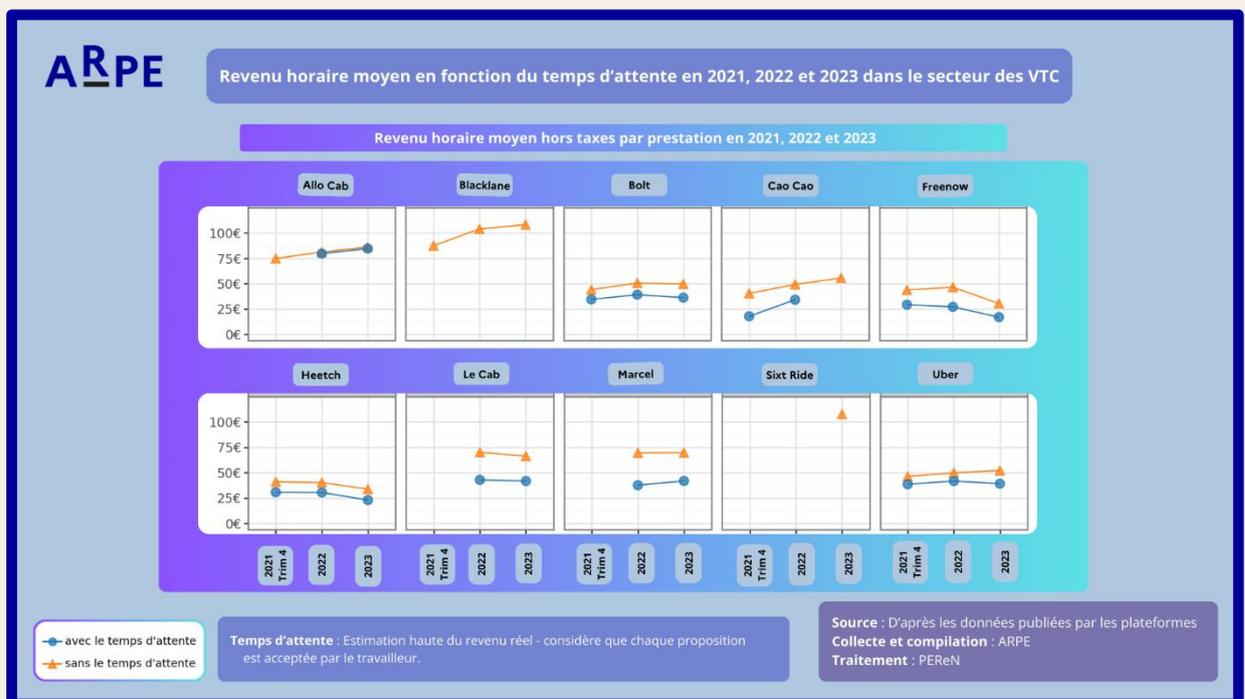


Entre 2022 et 2023, les données laissent majoritairement apparaître un rallongement des durées de réalisation des prestations, chez Allo Cab, Bolt, Caocao, Freenow, Le Cab et Uber. Heetch et Marcel affichent quant à elles une stabilité des durées de course. À l'inverse, Blacklane, dont le modèle économique spécifique se caractérise par des courses généralement plus longues, a connu une légère baisse de la durée de ses prestations entre les deux années.



Par ailleurs, les durées des courses semblent logiquement varier selon les périodes prises en compte (jour, nuit, semaine ou weekend). Ainsi, le temps de réalisation d'une prestation est plus long en journée et en semaine.

3. Quid du revenu horaire moyen ?



L'analyse des éléments précédents (revenus et durées par prestation), combinée aux données relatives au temps d'attente (globalement en augmentation entre 2022 et 2023), permet d'obtenir une moyenne du revenu horaire des chauffeurs en euros courants.

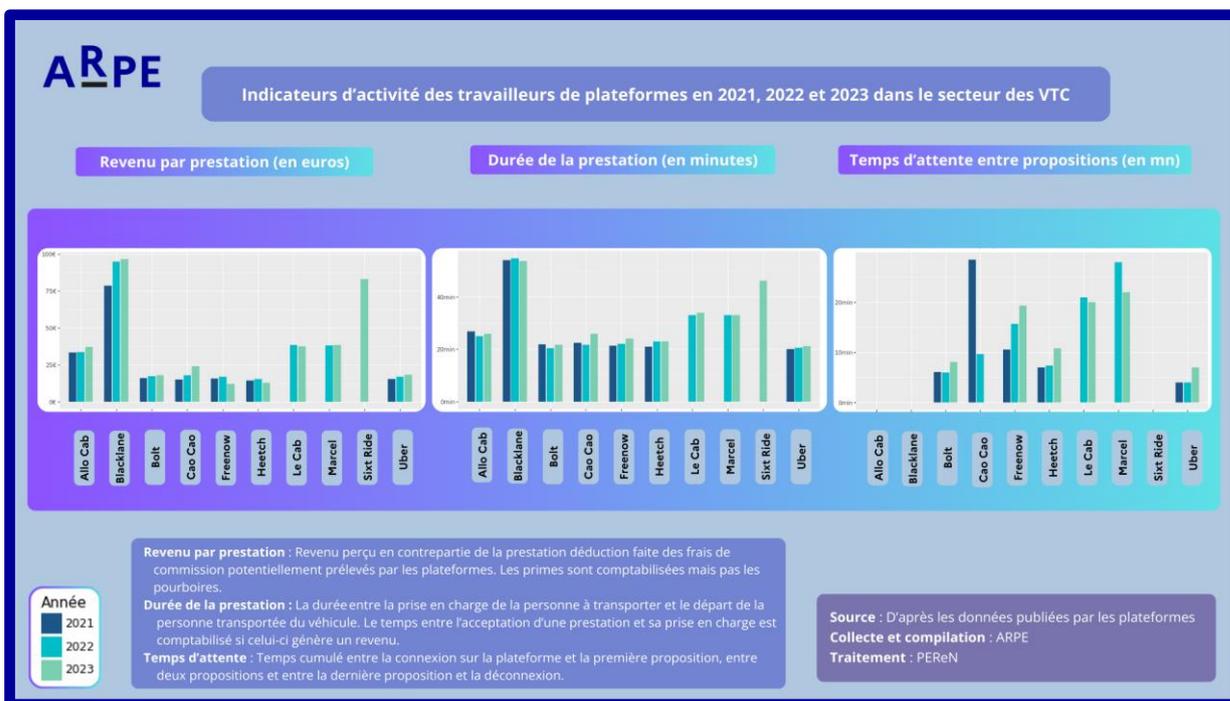
Entre 2021 et 2023, les revenus horaires moyens des VTC sont en baisse pour deux plateformes, Freenow (29,1 € à 16,9 €) et Heetch (30,6 € à 22,9 €). A l'inverse, trois plateformes auraient vu les revenus augmenter : Allocab (74,8 € à 84,5), Blacklane (87,3 € à 108,1 €), Caocao (17,7 € à 55,5 €) et Marcel (37,6 € en 2022 à 41,8 €).

Enfin, les revenus horaires moyens seraient restés relativement stables au sein de Bolt (34,4 € à 36,1), Le Cab (42,8 € en 2022 à 41,7 €) et Uber (38,5 € à 39 €).

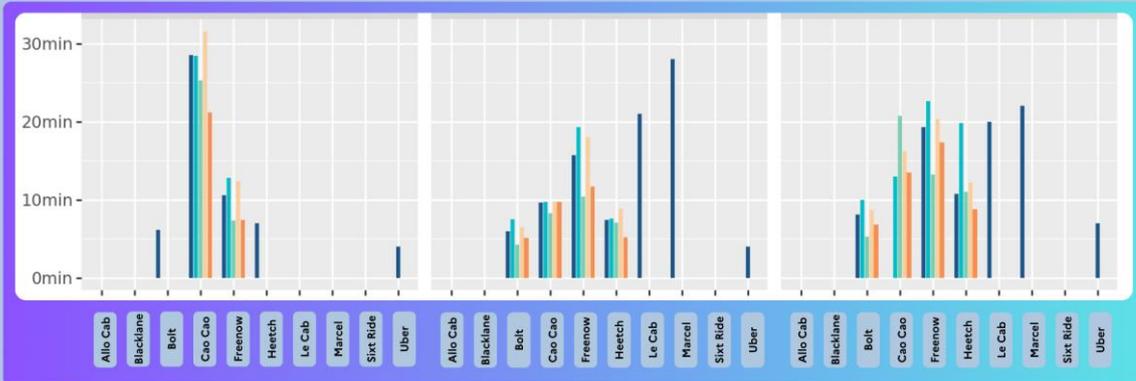
Cependant, il convient de souligner que ces revenus horaires moyens correspondent au chiffre d'affaires horaire brut réalisé par les travailleurs dans le cas hypothétique où ceux-ci accepteraient toutes les propositions de prestations qui leur sont faites. Ces résultats doivent donc être pris avec précaution.



Pour aller plus loin :



Temps d'attente par proposition (en mn) en 2021 Temps d'attente par proposition (en mn) en 2022 Temps d'attente par proposition (en mn) en 2023



Période d'activité
 toutes
 jour
 nuit
 semaine
 week-end

Temps d'attente : Temps cumulé entre la connexion sur la plateforme et la première proposition, entre deux propositions et entre la dernière proposition et la déconnexion.

Source : D'après les données publiées par les plateformes
 Collecte et compilation : ARPE
 Traitement : PEReN



Revenu horaire moyen hors taxes par prestation en 2021 Revenu horaire moyen hors taxes par prestation en 2022 Revenu horaire moyen hors taxes par prestation en 2023



avec le temps d'attente
 sans le temps d'attente

Temps d'attente : Estimation haute du revenu réel - considère que chaque proposition est acceptée par le travailleur.

Source : D'après les données publiées par les plateformes
 Collecte et compilation : ARPE
 Traitement : PEReN



II. ANALYSE DES INDICATEURS DES PLATEFORMES OPERANT DANS LE SECTEUR DE LA LIVRAISON

Principaux point de cette analyse :



Un revenu moyen **entre 4,5 et 8 euros** par prestation selon les plateformes et les années

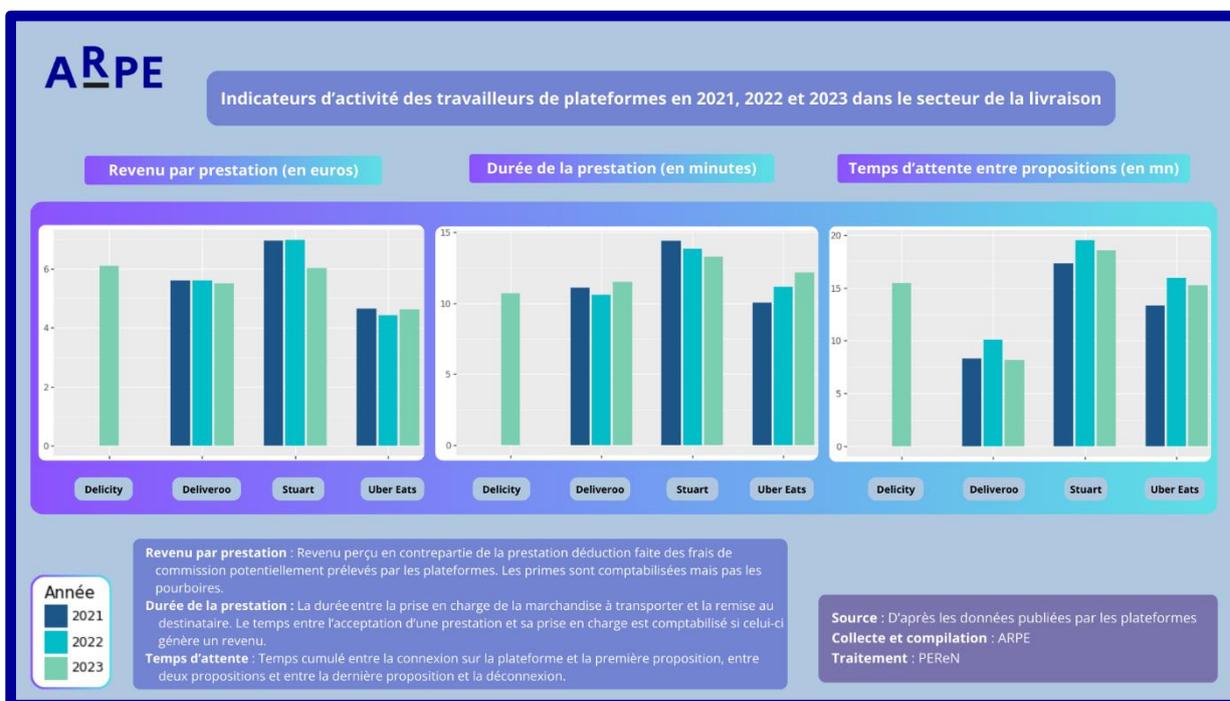


Un revenu horaire moyen par prestation **entre 10 et 17 euros** selon les plateformes



Un constat : des **revenus en baisse** depuis 2021

1. Revenu et durée en moyenne par prestation



Les données relatives aux revenus ne tiennent pas compte de l'inflation et sont donc présentées en euros courants.

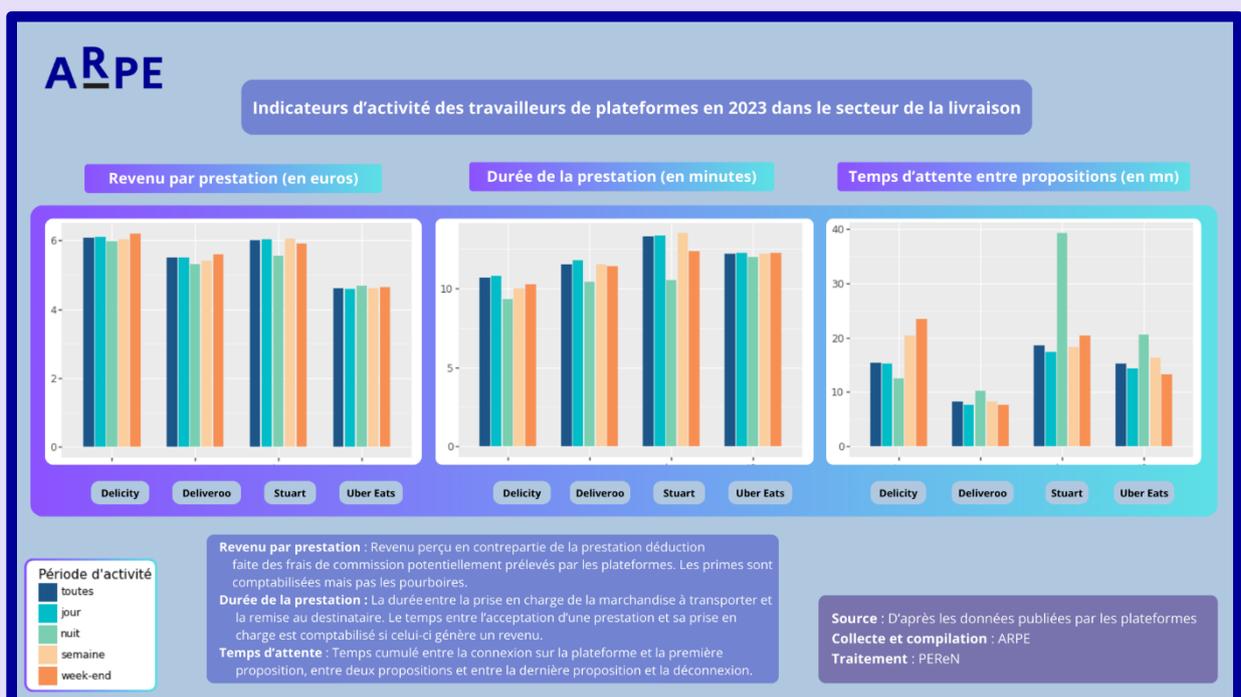
En synthèse, les données collectées auprès des plateformes indiquent qu'en **2023**, le **revenu moyen par plateforme d'une prestation s'établit entre 4,5 et 8 euros**.

L'analyse des données par plateforme révèle que :

- Le revenu moyen se situe autour de **5,5 euros chez Deliveroo** pour une prestation moyenne d'un peu plus de **dix minutes** ;
- **Chez Uber Eats**, le revenu moyen ressort à **4,5 euros** environ pour une prestation moyenne d'environ **douze minutes** ;
- **Chez Stuart**, le revenu moyen d'une prestation se situe autour de **6 euros** pour une durée moyenne de **treize minutes**. Pour rappel, Stuart est une plateforme exclusivement destinée aux professionnels, comportant moins d'utilisateurs qu'Uber Eats et Deliveroo ;
- **Delicity**, plateforme de livraison de création plus récente que les précédentes, affiche le même revenu moyen que Stuart (**6 euros**), pour une prestation moyenne d'une **douzaine de minutes**.

Ces données sont fournies à titre indicatif et n'ont pas pour objet de comparer les plateformes entre elles, une telle comparaison n'étant pas nécessairement pertinente. En effet, les revenus bruts par durée de prestation correspondent à un simple rapport du revenu moyen d'une prestation à la durée moyenne d'une prestation. Il en découle que l'évolution du revenu n'est pas nécessairement corrélée à celle de la durée de la prestation.

2. Revenus selon la période d'activité (jour, nuit, semaine ou week-end)



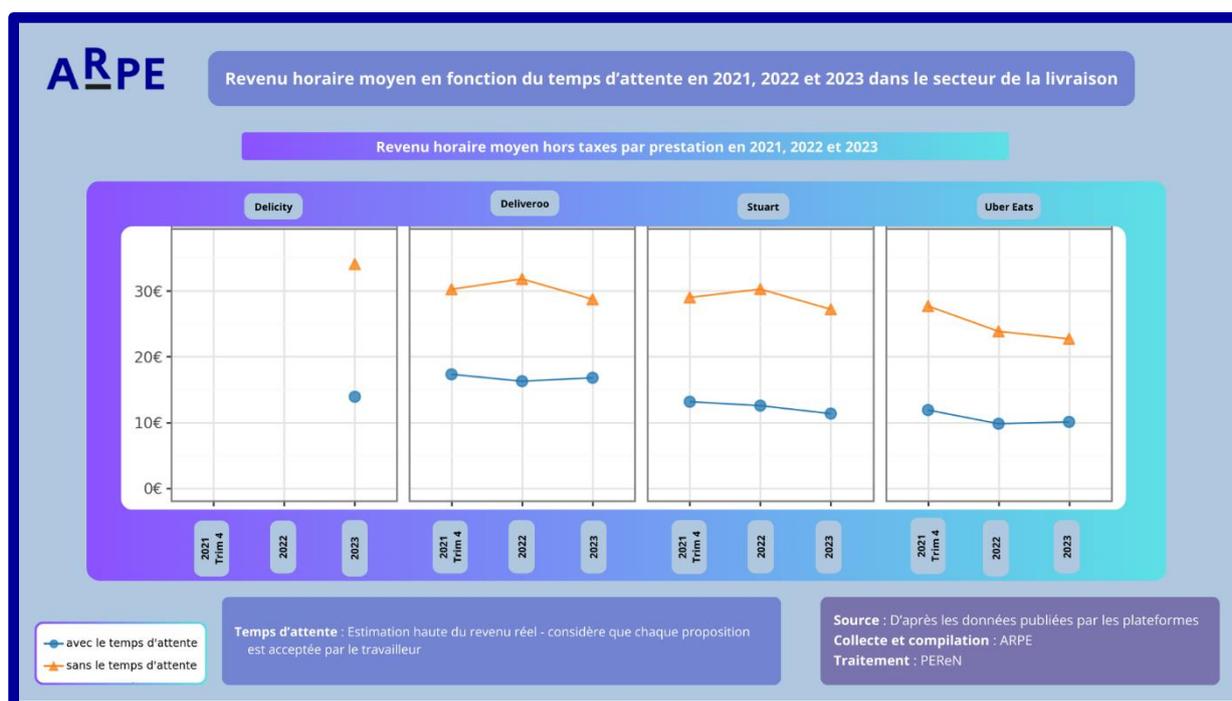
Les revenus générés à l'échelle de l'ensemble des prestations sont à peu près équivalents à ceux obtenus lors des courses effectuées en journée (de 6h à 22h). Les revenus engendrés par les prestations réalisées de nuit (entre 22h et 6h) sont légèrement moins élevés que ceux des prestations réalisées en journée hormis pour Uber Eats où ils sont à peu près équivalents.

La durée moyenne des prestations est globalement plus courte la nuit que le jour. En revanche, le temps d'attente² est sensiblement plus long la nuit que le jour, exception faite de la plateforme Delicity pour laquelle le temps d'attente de nuit est plus court que celui de jour.

Globalement, le revenu des prestations de nuit est inférieur à celui des prestations de jour, ce qui correspond à des prestations en moyenne plus courtes et plus espacées.

Les différences entre les niveaux de revenus et les durées de prestations ou d'attente en fonction de la périodicité hebdomadaire (distinction entre les prestations effectuées la semaine et le week-end) restent très variables d'une plateforme à l'autre.

3. Revenu horaire par prestation



Le revenu horaire par prestation, se situe **entre 10 et 17 euros** (temps d'attente pris en compte), en fonction des plateformes.

² Le temps d'attente correspond au temps cumulé entre la connexion sur la plateforme et la première proposition, entre deux propositions et entre la dernière proposition et la déconnexion.

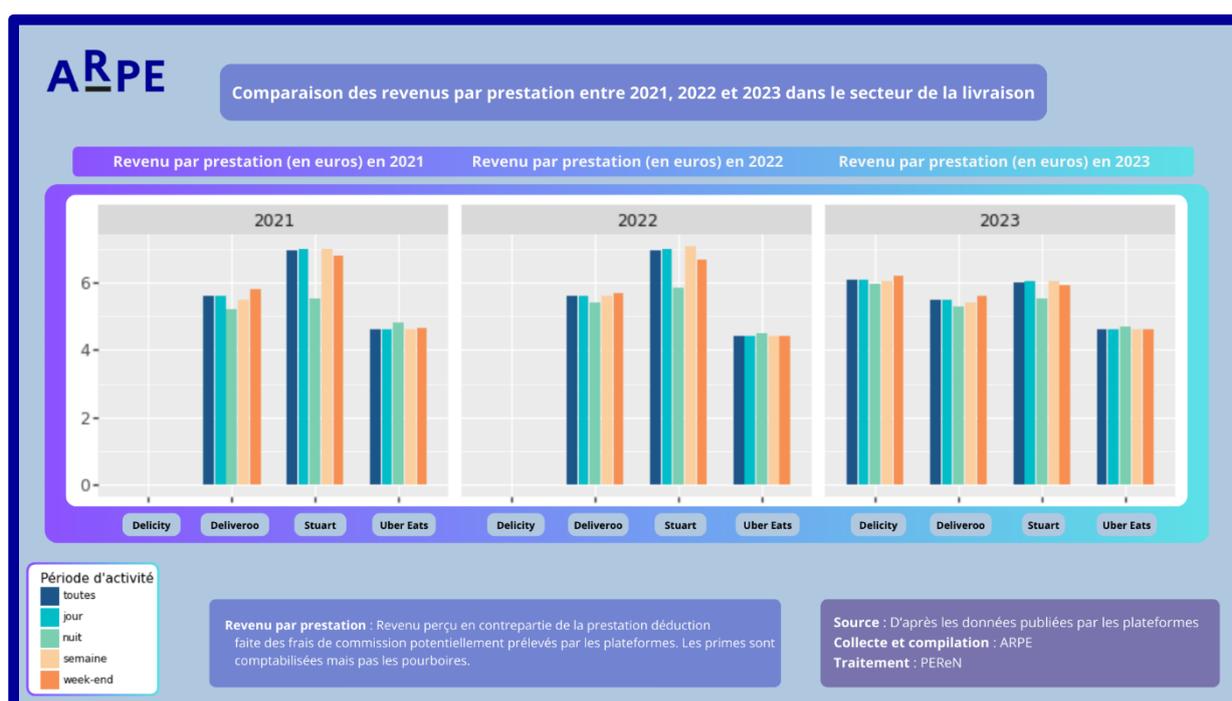
Lorsque le temps d'attente n'est pas pris en compte, c'est-à-dire que le revenu se rapporte strictement à la durée de la course (entre l'acceptation de la course et la remise au destinataire), le revenu horaire par prestation varie **entre 22 et 35 euros** en fonction des plateformes.

Par plateforme, en 2023, les revenus horaires moyen sont les suivants :

- **Deliveroo : 28,7 euros** sans prendre en compte le temps d'attente ; **16,8 euros** en le prenant en compte ;
- **Uber Eats : 22,7 euros** sans prendre en compte le temps d'attente ; **10,1 euros** en le prenant en compte ;
- **Stuart : 27,2 euros** sans prendre en compte le temps d'attente ; **11,3 euros** en le prenant en compte ;
- **Delicity : 34,1 euros** sans prendre en compte le temps d'attente ; **14,0 euros** en le prenant en compte.

Comme pour les VTC, il est nécessaire de rappeler que l'analyse des éléments précédents (revenus et durées par prestation), combinée aux données relatives au temps d'attente (globalement en augmentation entre 2022 et 2023), permet d'obtenir une moyenne du revenu horaire des livreurs. Cependant, il convient de souligner que ces revenus horaires moyens correspondent au chiffre d'affaires horaire brut réalisé par les travailleurs dans le cas hypothétique où ceux-ci accepteraient toutes les propositions de prestations qui leur sont faites. Ces résultats doivent donc être pris avec précaution.

4. Evolution du revenu horaire moyen des livreurs entre 2021 et 2023



Ces données montrent que le revenu moyen a baissé depuis 2021, et ce, peu importe la plateforme.

Cette tendance trouve écho dans les témoignages des livreurs recueillis par l'ARPE lors de rencontres sur le terrain en mai 2024, au cours desquelles ils ont exprimé leur inquiétude quant à la diminution de leurs revenus.

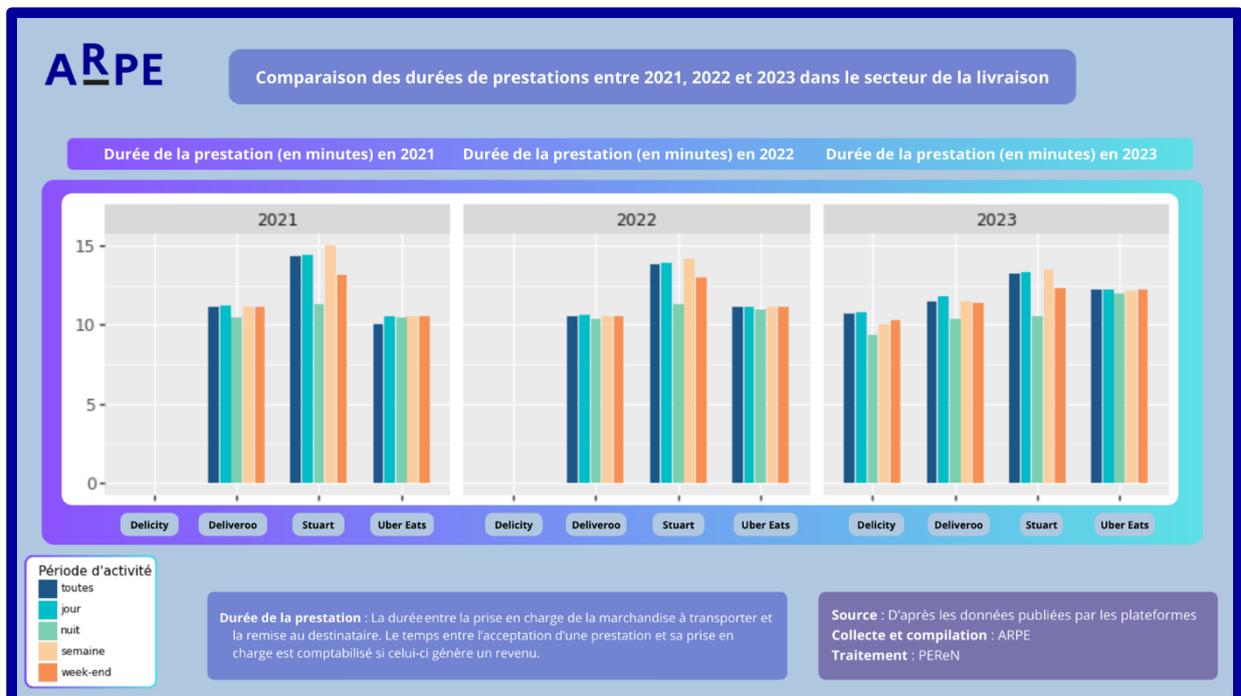
Par plateforme, et s'agissant des revenus horaires incluant le temps d'attente (en vert sur le graphique), **l'évolution a été la suivante sur deux ans entre 2021 et 2023 :**

- Deliveroo : 17,3 euros à 16,8 euros ;
- Uber Eats : 11,9 euros à 10,1 euros ;
- Stuart : 13,1 euros à 11,3 euros.

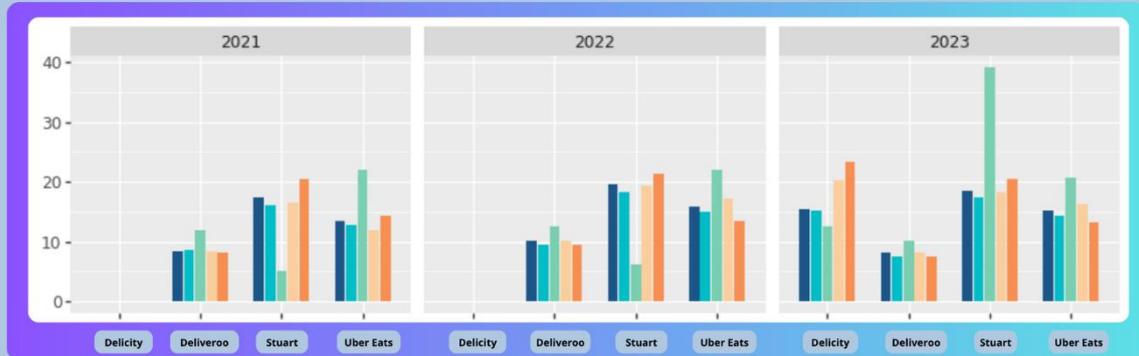
Les données antérieures à 2023 ne sont pas disponibles pour la plateforme Delicity.



Pour aller plus loin :



Temps d'attente par proposition (en mn) en 2021 Temps d'attente par proposition (en mn) en 2022 Temps d'attente par proposition (en mn) en 2023



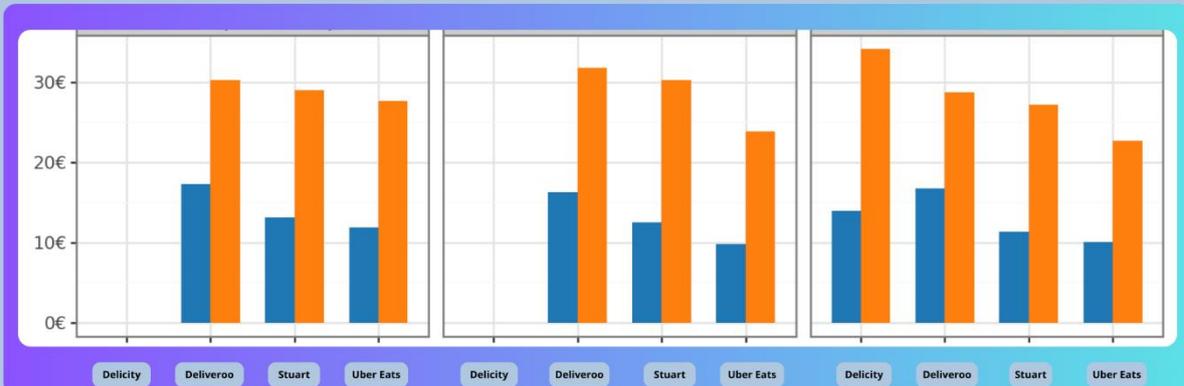
Période d'activité
 toutes
 jour
 nuit
 semaine
 week-end

Temps d'attente : Temps cumulé entre la connexion sur la plateforme et la première proposition, entre deux propositions et entre la dernière proposition et la déconnexion.

Source : D'après les données publiées par les plateformes
 Collecte et compilation : ARPE
 Traitement : PEReN



Revenu horaire moyen hors taxes par prestation en 2021 Revenu horaire moyen hors taxes par prestation en 2022 Revenu horaire moyen hors taxes par prestation en 2023



avec le temps d'attente
 sans le temps d'attente

Temps d'attente : Estimation haute du revenu réel - considère que chaque proposition est acceptée par le travailleur

Source : D'après les données publiées par les plateformes
 Collecte et compilation : ARPE
 Traitement : PEReN



Toutes les données collectées par l'ARPE sont disponibles ici :
<https://www.arpe.gouv.fr/actualites/indicateurs-sur-lactivite-des-travailleurs-des-plateformes-de-mobilite-2023/>

www.arpe.gouv.fr

À propos

L'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE), créée le 21 avril 2021, est un établissement public administratif de l'État chargé de mettre en place, réguler et faire vivre le dialogue social entre les plateformes de mise en relation et les travailleurs indépendants qui leur sont liés par un contrat commercial.

Contacts presse

Ziad Aguerd, conseiller communication
ziad.aguerd@arpe.gouv.fr / 06 98 94 91 33